



Un coiffeur peut-il vendre des vêtements ?

Par **Tiramisumo**, le **11/08/2009** à **20:36**

Bonjour,rnrnJe voudrais savoir si un coiffeur peut vendre des vêtements ? et si oui, quelles démarches est-il dans l'obligation de faire pour être en règle ? rnrnAu cas où, l'autorisation est-elle visible en consultant son Registre de Commerce ?rnJe vous remercie par avance.rnCordialement.rnrnM.G.

Par **Kalghard**, le **11/08/2009** à **23:03**

Bonjour.rnrnEn droit commercial un commerçant peut modifier son activité. On appelle cela la déspecialisation.rnrnIl existe la déspecialisation partielle ou plénière. La partielle est celle permettant de varier son activité mais en restant en lien avec l'activité principale (ex: pharmacie - parapharmacie). La plénière est celle de changement total d'activité. rnrnPour cela il faut demander une autorisation à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la ville où vous êtes. Sachant qu'il est difficile d'avoir cette autorisation quand l'activité demandée "en plus" n'a vraiment rien à voir avec l'activité principale (ici je vois pas trop le lien :p).rnrnEn tout cas la CCI pourra vous renseigner bien mieux.